



Conseil municipal

Séance du 30 juin 2017 à 18h00

Compte-rendu

N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des délégués suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017

M. Irigoyen, adjoint, expose :

Conformément au décret du 2 juin 2017 (n° 2017-1091), les conseils municipaux des départements concernés sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Concernant la commune de Saint Jean de Luz, dont la population est supérieure à 9.000 habitants, tous les conseillers municipaux en fonctions à la date du 24 septembre 2017 sont délégués de droit.

Toutefois, il y a lieu de désigner des suppléants, qui seront au nombre de neuf, élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, conformément à l'arrêté préfectoral du 9 juin 2017 portant convocation.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers a été invité à présenter une liste de suppléants comportant un nombre de noms inférieur ou égal à 9.

Enfin, il est précisé que les conseillers municipaux exerçant également un mandat de député, de conseiller régional et de conseiller départemental, ne peuvent être délégués de leurs communes et doivent présenter des remplaçants. Ces dispositions sont applicables pour M. Juzan en sa qualité de conseiller départemental.

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, le bureau a été constitué de : Mme Michèle Lacaze, Mme Danielle Marsaguet, M. Peio Etcheverry-Ainchart et Mme Sylvie Dargains.

Mme Nicole Ithurria a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil est invité à procéder au scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés :	33
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1

Proclamation des résultats :

Liste majorité municipale	26 voix
Liste groupe Herri Berri	6 voix

Considérant le mode de scrutin :

La liste de la majorité municipale obtient 8 suppléants :

- | | |
|------------------|---------------------|
| - Jacques Bove | - Bruno Garraialde |
| - Paule Viotte | - Patricia Aupetit |
| - Jacques Bostel | - Laurent Desloques |
| - Maitena Sein | - Jacqueline Perrot |

La liste du groupe Herri Berri obtient 1 suppléant :

- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity

Compte-rendu affiché conformément à l'article L 2121-25 du code des collectivités territoriales.

Saint Jean de Luz, le 3 juillet 2017

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué**

Jean-François Irigoyen

